Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 63 (1990)

Heft: 5

Vereinsnachrichten: Logis Suisse SA: convocation à la 17e assemblée générale

ordinaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nouvelle loi. Celle-ci contient cependant de nombreuses modifications.

Les membres de l'USAL doivent être informés à temps de ce que la nouvelle législation en matière de bail leur réserve. Le Directeur Th. C. Guggenheim, de l'Office fédéral du logement, a suivi la création de cette loi et peut vous renseigner de manière compétente. Madame lic. iur. Sylvia Maurer, avocate à Zurich, éclairera la situation de la législation en matière de bail, particulièrement du point de vue des coopératives de construction d'utilité publique. Un regard vers le nord nous est proposé par Monsieur Karl-Heinz Nienhaus de Cologne. Il est responsable des coopératives de

USAL

construction au sein de notre organisation partenaire allemande. Enfin, lors du débat, les participants à la conférence auront l'occasion de poser des questions relatives à la législation en matière de bail et de faire part de leurs impressions. Etant donné que les thèmes à traiter sont particulièrement importants, l'association renonce à un prix d'entrée de participation. Nous invitons cordialement tous les membres à participer au congrès 1990 de notre association.

Invitation au congrès du 9 juin 1990 à Berne Chères coopératrices chers coopérateurs

La législation en matière de bail, révisée récemment par le législateur, entrera en vigueur le 1er juillet de cette année. A la même date, l'ordonnance concernant les mesures contre les abus dans le secteur locatif (OMSL) sera supprimée. Un grand nombre de points de l'OMSL sont maintenant incorporés dans la nouvelle loi. Celle-ci contient cependant de nombreuses modifications. Les membres de l'USAL doivent être informés à temps de ce que la nouvelle législation en matière de bail leur réserve. Le directeur Th. C. Guggenheim de l'Office fédéral du logement a suivi la création de cette loi et peut vous renseigner de manière compétente. Madame lic. iur. Sylvia Maurer, avocate à Zurich, éclairera la situation de la législation en matière de bail, particulièrement du point de vue des coopératives de construction d'utilité publique. Un regard vers le nord nous

est proposé par Monsieur Karl-Heinz Nienhaus de Cologne. Il est responsable des coopératives de construction au sein de notre organisation partenaire allemande. Enfin, lors du débat, les participants à la conférence auront l'occasion de poser des questions relatives à la législation en matière de bail et de faire part de leurs impressions. Etant donné que les thèmes à traiter sont particulièrement importants, l'association renonce à un prix d'entrée de participation. Nous invitons cordialement tous les membres à participer au congrès 1990 de notre association.

Avec nos salutations les meilleurs.

UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT René Gay, président Dr. Fritz Nigg, directeur

LOGIS SUISSE SA

Société de construction de logements d'organisations suisses, Zurich

CONVOCATION

17º Assemblée générale ordinaire vendredi 1er juin 1990, 15 h, à l'hôtel Berne, dans la salle nº 2, Zeughausgasse 9,

Ordre du jour

3011 Berne.

 Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels pour 1989; rapport et proposition de l'organe de contrôle.

- Décision concernant l'utilisation de l'excédent de l'exercice.
- 3. Décharge aux organes responsables.
- 4. Nominations
 - 4.1 Nomination de remplacement au conseil d'administration.
 - 4.2 Nomination de l'organe de contrôle.
- 5. Divers.

LOGIS SUISSE SA
F. Leuenberger F. Zgraggen



ABONNEZ-VOUS

à la revue Habitation (Fr. 40.- pour 10 numéros par année) en renvoyant ce coupon à:

Je désire m'abonner à la revue Habitation	
Nom	
Prénom	
Rue	

Habitation
2, rue du Clos-de-Bulle
1004 <u>Lausanne</u>
Tél. (021) 23 45 82
Fax (021) 20 76 88

BBC Genève mention: Revue Habitation C.c.p. 12-384-5